

Le 21 avril 2006

Par courriel

AUX INTERVENANTS DU DOSSIER R-3584-2005

(voir la liste ci-jointe)

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Rencontre technique en suivi de la décision D-2006-56 portant sur les coûts évités de l'électricité

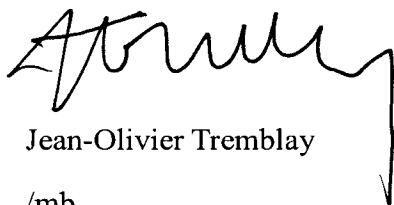
Mesdames, Messieurs,

Dans sa lettre du 18 avril, le Distributeur avisait la Régie et les intervenants que les frais versés pour cette rencontre comprendra, en plus de la somme forfaitaire de 1 600,00 \$, une enveloppe de 3 400,00 \$ pour chaque intervenant qui requerra les services d'un expert-conseil.

Dans le contexte d'une rencontre qui aura pour objectif de présenter la méthode de calcul des coûts évités de l'électricité, la possibilité pour les intervenants de s'adjoindre la présence d'un expert -conseil est vue comme un outil offert par le Distributeur pour permettre aux intervenants de mieux comprendre des concepts économiques et de nature technique.

Cependant, le Distributeur souhaite préciser que les intervenants qui décideront de se faire accompagner d'un expert lors de cette rencontre devront considérer que celle-ci se tiendra en français et qu'aucun budget de traduction n'a été prévu à cet effet. Par ailleurs, il réitère que les experts devront avoir été reconnus antérieurement par la Régie en matière d'efficacité énergétique aux fins de l'étude des coûts évités.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Tremblay', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Jean-Olivier Tremblay

/mb

c.c. Régie de l'énergie